

# PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

## NOVEMBRE 2011

### GOUVERNANCE

<b>Colombie-Britannique : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance en Colombie-Britannique</b>	
Ministère	<i>Ministry of Children and Family Development (MCFD)</i> (ministère du Développement de l'enfance et de la famille) Ministère de l'Éducation
Ministères connexes	Ministère de la Santé et ministère de l'Enseignement supérieur
Cadre stratégique	Aucun cadre intégré sur l'éducation de la petite enfance
Lois	<i>School Act</i> [R.S.B.C 1996] c.412. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/">http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/</a>  <i>Child Care BC Act</i> (2001) <a href="http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_01004_01">http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_01004_01</a> ;  <i>Community Care and Assisted Living Act</i> (2002) comprend des règlements d'octroi de licences <a href="http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_02075_01">http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_02075_01</a>  <i>Child Care Licensing Regulation</i> (2010) <a href="http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/12_332_2007">http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/12_332_2007</a>  <i>Child Care Subsidy Act</i> (2008) <a href="http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/10_74_97">http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/10_74_97</a>  <i>Child Care Subsidy Regulation</i> (2011) <a href="http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/10_74_97">http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/10_74_97</a>
Lois connexes	<i>Independent School Act</i> [R.S.B.C. 1996] c. 216. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/">http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/</a>
Surveillance et consultation publique	Aucun organisme provincial
Prestation locale des services	Maternelle : 60 districts scolaires ; écoles indépendantes Programmes d'apprentissage précoce <i>StrongStart BC</i> situés dans 59 districts scolaires Services de garde accrédités : 5 autorités régionales de la santé

#### Organisation du ministère

*The Early Years Team (Learning Division)* du ministère de l'Éducation est responsable de l'élaboration de politiques, de normes et d'outils pour faciliter l'exécution des mécanismes d'évaluation et celui des programmes destinés à la petite enfance (de 0 à 8 ans) à travers la province.

La *Community Care Licensing Branch* du ministère de la Santé élabore les lois, les politiques et les lignes directrices sur la délivrance des permis des services de garde.

Le *Ministry of Children and Family Development (MCFD)* (le ministère du Développement de l'enfance et de la famille) est responsable de l'élaboration et l'application des règlements, des politiques et des lignes directrices concernant le financement des services de garde et des programmes de développement de la petite enfance pour les familles ayant des enfants de 0 à 6 ans. Le *MCFD* administre le *Child Care Subsidy Program*, le *Child Care Operating Funding Program*, le *Child Care Capital Program* et le *Child Care Resource and Referral Program*.

Le ministère du Développement de l'enfance et de la famille administre le *Early Childhood Educator Registry* (le Bureau d'inscription des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance). Il est responsable de la certification et l'investigation des EPE et des aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance. Le *MCFD* est aussi chargé de l'approbation, l'investigation et la surveillance des programmes de formation des EPE dans les établissements postsecondaires. Le *MCFD* est également responsable des articles des lois suivantes qui se rapportent aux fonctions du Bureau d'inscriptions des EPE : la *Community Care and Assisted Living Act* et les *Child Care Licensing Regulations*.

### Conception des services

- *Maternelle* : Les enfants qui ont 5 ans avant le 31 décembre peuvent s'inscrire à un programme de maternelle à temps plein offert par les écoles pendant l'année scolaire. Ce programme est facultatif.
- *L'apprentissage précoce* : Dans les écoles, la *StrongStart BC* offre des programmes d'apprentissage précoce pour les adultes et leurs jeunes enfants (de 0 à 5 ans). Ce permet d'encourager le développement physique, social, affectif, langagier et cognitif des enfants.
- *Services de garde*: Toute personne qui fournit un service de garde à 3 enfants ou plus, sans lien de parenté par le sang ou par alliance, est tenue de se procurer un permis *Community care facility license* en vertu de la loi *Community Care and Assisted Living Act, Child Care Licensing Regulation*.

### La surveillance et la consultation publique

Le ministère du Développement de l'enfance et de la famille finance des initiatives de partenariat communautaire, y compris les programmes *Success by 6* et *Children First*. Ces deux initiatives ont pour but de promouvoir la collaboration entre les secteurs des collectivités. Cela permet de mobiliser les ressources locales pour les investir dans des services à l'intention de la petite enfance et des familles.

### La surveillance et le soutien à l'échelle locale

60 districts scolaires administrent les maternelles à temps plein et le programme *Strong Start*. Les écoles indépendantes peuvent offrir un programme de maternelle.

Les autorités régionales de la santé sont responsables de la délivrance des permis et de la surveillance des services de garde et des programmes préscolaires. Les médecins hygiénistes délèguent des fonctions aux agents de permis.

Services de garde accrédités : les autorités régionales de la santé sont responsables de la certification et de la surveillance des services de garde par l'intermédiaire de médecins hygiénistes qui délèguent des fonctions aux agents de permis.

## FINANCEMENT

Colombie-Britannique : Financement pour les services à la petite enfance [2011-2012]	
Maternelle <sup>1</sup>	327 320 000
<i>StrongStart</i> <sup>2</sup>	10 400 000
Services de garde accrédités <sup>3</sup>	231 000 000
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance :	558 320 000

Budget provincial 2011-2012 <sup>4</sup>	41 912 999 000
Éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	1,36 %
1. Ministère de l'Éducation, 2011 2. Ministère de l'Éducation, 2011 3. Ministry of Children and Family Development (MCFD) (ministère du Développement de l'enfance et de la famille), 2011 (Note : Il est estimé que 46 millions de dollars supplémentaires seront attribués en subventions pour les services de garde non réglementés.) 4. <a href="http://www.bcbudget.gov.bc.ca/2011/bfp/2011_Budget_Fiscal_Plan.pdf">http://www.bcbudget.gov.bc.ca/2011/bfp/2011_Budget_Fiscal_Plan.pdf</a>	

<b>Colombie-Britannique : Répartition du financement des services de garde réglementés</b>	
%	
Subventions offertes aux parents	45
Financement du programme	30
Besoins spéciaux ( <i>Supported Child Development</i> ) (un programme de développement assisté de l'enfant)	25
1. <a href="http://www.bcbudget.gov.bc.ca/2011/bfp/2011_Budget_Fiscal_Plan.pdf">http://www.bcbudget.gov.bc.ca/2011/bfp/2011_Budget_Fiscal_Plan.pdf</a> et <i>Ministry of Child and Family Development, 2011</i> et <i>Beach (2009) ECEC in Canada 2008</i> . <a href="http://childcarecanada.org/publications/ecec-in-canada">http://childcarecanada.org/publications/ecec-in-canada</a>	

## ACCÈS

<b>Colombie-Britannique : Population des enfants de 0 à 5 ans (2010)<sup>1</sup></b>	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	267 330
Population totale	4 530 960
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	5,9 %
1. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

<b>Colombie-Britannique : Maternelle 2010</b>	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle <sup>1</sup>	41 240
Population d'enfants âgés de 5 ans <sup>2</sup>	43 671
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle.	94,4 %
1. Statistiques des étudiants. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/reports/pdfs/student_stats/prov.pdf">http://www.bced.gov.bc.ca/reports/pdfs/student_stats/prov.pdf</a> 2. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

<b>Colombie-Britannique : Éducation de la petite enfance – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009</b>	
Enfants fréquentant un service de garde accrédité <sup>1</sup>	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	31 600
Enfants dont les parents ne travaillent pas	10 900
Les enfants qui fréquentent les programmes des écoles publiques ( <i>StrongStartBC</i> ) <sup>2</sup>	11 500
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	54 500

Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	131 800
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	41 %
1. Données adaptées de Statistique Canada. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 8, 2008-2009. Totalisation spéciale (sauf indication contraire). Lors de l'entrevue de l'ELNEJ, on demande aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans, dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études, assiste à un programme préscolaire.	
2. Ministère de l'Éducation, 2011	

<b>Colombie-Britannique : Places réglementées de garde d'enfants, 2009-2010<sup>1</sup></b>	
Services de garde en établissement	
• Programmes collectifs de garde d'enfants (moins de 3 ans)	5 864
• Programmes collectifs de garde d'enfants (3 ans à l'âge scolaire)	23 068
• Programmes collectifs de garde d'enfants multi-âge	1 205
• Prématernelle (garderie éducative)	20 577
Nombre total de places en garderie pour enfants de 0 à 5 ans	
• Âge scolaire	30 305
• Places de garde en milieu familial	16 047
• Services de garde d'urgence	23
• Besoins spéciaux	81
La capacité autorisée totale	97 170
1. Division de l'apprentissage précoce, Ministère de l'Éducation, avril 2011	

<b>Colombie-Britannique : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune<sup>1</sup></b>		
Âge du plus jeune enfant	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants âgés de 0 à 2 ans	73 600	72,4 %
Enfants âgés de 3 à 5 ans	56 500	66,6 %
Nombre de mères qui font partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	130 100	69 %
Nombre de mères qui ne font pas partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	58 400	30,9 %
Nombre total de mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	188 500	100 %
1. Statistique Canada. <i>Enquête sur la population active</i> . Estimations des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune, au Canada et dans les provinces. Moyennes annuelles 2010		

### L'inclusion

- *Soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux à la maternelle : Services d'éducation spécialisée : A Manual of Policies, Procedures and Guidelines (2010) (un manuel de politiques, procédures et lignes directrices)* souligne l'importance de l'égalité d'accès.  
<http://www.bced.gov.bc.ca/specialed/ppandg.htm>
- *Soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux en garderies : Le Supported Child Development Program (SCDP)* offre du soutien aux familles avec des enfants ayant des besoins spéciaux, pour que l'enfant puisse participer à la garde d'enfants régulière. Les parents de ces enfants qui reçoivent des subventions de garde d'enfants, sont également admissibles à recevoir le supplément de besoins

spéciaux. Ce supplément fournit jusqu'à 150 \$ de plus par mois pour les frais d'une place en garderie.

### L'abordabilité

*Les frais* (2009/10) :

Les frais mensuels médians des services de garderie (nourrissons/ tout-petits) :

- 850 \$ (en programme collectif de garde)
- 700 \$ (en milieu familiale)

Les frais mensuels médians des services de garderie (éducation préscolaire) :

- 650 \$ (pour les enfants de 3 à 5 ans dans un programme collectif de garde)
- 700 \$ (pour les enfants de 3 à 5 ans dans un service de garde en milieu familial à temps plein)
- 144 \$ (éducation préscolaire, 3 demi-journées par semaine)

*Enfants qui reçoivent des subventions* : en 2009/2010 il y avait 35 301 enfants dans des services de garde réglementés et 23 052 enfants dans des services de garde non réglementés.

## LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

<b>Colombie-Britannique : Le programme d'enseignement</b>	
<i>Kindergarten Curriculum Package</i> (2010)	Le <i>Kindergarten Curriculum Package</i> rassemble dans un document unique tous les résultats d'apprentissage prescrits et les Indicateurs de réussite pour chaque matière qui figurent dans chaque <i>Integrated Resource Package (IRP)</i> ( <i>trousse de ressources intégrée</i> ). <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/irp/curric_grade_packages/grkcurric_req.pdf">http://www.bced.gov.bc.ca/irp/curric_grade_packages/grkcurric_req.pdf</a>
<i>Full Day Kindergarten Program Guide</i> (2010) ( <i>guide du programme de la maternelle journée complète</i> )	Au printemps 2010, le ministère de l'Éducation a publié le <i>guide du programme de la maternelle journée complète</i> afin d'aider les écoles à la mise en œuvre des programmes scolaires d'une journée complète. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/fdk/professional/resources.htm">http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/fdk/professional/resources.htm</a> Des <i>video exemplars</i> ( <i>exemples représentatifs</i> ) démontrent des concepts importants pour soutenir la mise en œuvre des programmes de maternelle à journée complète. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/fdk/exemplar_videos.htm">http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/fdk/exemplar_videos.htm</a>
<i>Making Linkages (Faire des liens) : How the British Columbia Early Learning Framework Links to the Primary Program</i> (Les liens entre le cadre stratégique sur la petite enfance de la Colombie-Britannique et le programme primaire) : <i>A Framework for Teaching (Un cadre pour l'enseignement)</i> (2009).	Aligne le <i>British Columbia Early Learning Framework</i> (Le cadre stratégique sur la petite enfance de la Colombie-Britannique) et les résultats d'apprentissage de la maternelle. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/making_linkages.htm">http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/making_linkages.htm</a>
<i>British Columbia Early Learning Framework (Le cadre stratégique sur la petite enfance de la Colombie-Britannique)</i> (2008)	Décrit la vision, les principes pédagogiques et les domaines clés de l'apprentissage pour les enfants de 0 à 5 ans (avant l'entrée à l'école primaire). Il est obligatoire d'employer le cadre stratégique sur la petite enfance dans les centres <i>StrongStart BC</i> . Ce document est disponible comme ressource pour les programmes de garde d'enfants. <a href="http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/early_learning_framework.htm">http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/early_learning_framework.htm</a>

## Transition à l'école

Les écoles qui participent au programme *Ready, Set, Learn* offrent aux parents, ou aux fournisseurs de soins des enfants de trois et quatre ans, des activités et des ressources pour soutenir le développement des enfants et leur préparation scolaire.

[http://www.bced.gov.bc.ca/early\\_learning/rsl/](http://www.bced.gov.bc.ca/early_learning/rsl/)

## L'environnement de travail

*Taille des classes de prématernelle* : la moyenne maximale est de 19 élèves par classe de maternelle. Aucune classe ne peut excéder 22 élèves.

<http://www.bced.gov.bc.ca/legislation/schoollaw/>

*Taille des groupes en service de garderie* :

- Services de garde en milieu familial : 7 enfants
- Services de garde en milieu familial multi-âge : 8 enfants
- Services de garde multi-âge : 8 enfants
- Programmes collectifs de garde d'enfants (moins de 36 mois) 12 enfants
- Programmes collectifs de garde d'enfants (de 30 mois à l'âge scolaire) 25 enfants
- Programmes collectifs de garde d'enfants (âge scolaire) 20 pour les élèves de la maternelle et la première année, 25 pour les élèves de la deuxième année et plus.
- Les garderies autorisées : 20 enfants

## Le personnel

<b>Colombie-Britannique : Qualifications des éducateurs</b>	
Les enseignants de la maternelle	Baccalauréat en éducation, ou un diplôme universitaire du premier cycle, plus une formation à l'enseignement post-diplôme.
Éducateurs de la petite enfance	<p>Certificat d'éducateur de la petite enfance : doit avoir complété un programme de formation en éducation de la jeune enfance (d'un minimum de 910 heures, y compris le stage) d'un établissement d'enseignement postsecondaire approuvé, et doit avoir complété un minimum de 500 heures d'expérience professionnelle pertinente à l'éducation de la petite enfance ou l'équivalent.</p> <p>Certificat d'éducateur de la petite enfance avec spécialisation besoin spéciaux : doit être admissible au certificat d'éducateur de la petite enfance et avoir complété un programme de formation en éducation de la petite enfance avec spécialisation besoin spéciaux d'un établissement d'enseignement approuvé.</p> <p>Certificat d'éducateur pour bébés et tout-petits : être admissible au certificat d'éducateur de la petite enfance et avoir complété avec succès un programme de formation en éducation de la petite enfance avec spécialisation bébés et tout-petits d'un établissement d'enseignement approuvé.</p> <p>Certificat aide-éducateur de la petite enfance : doit avoir complété un minimum d'un cours de formation soit en éducation de la petite enfance, soit en développement de l'enfant, soit en orientation, soit en santé et sécurité et nutrition d'un établissement d'enseignement approuvé.</p> <p><a href="http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/12_332_2007">http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/12_332_2007</a></p>

<b>Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs des jeunes enfants</b>		
Enseignant 2008-2009 <sup>1</sup>	Éducateur de la petite enfance <sup>2</sup>	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance comme pourcentage des enseignants
76 315	34 590	45 %
<p>1. Brockington, R. (2010) <i>Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009</i>. Statistique Canada. ;</p> <p>2. Calculé à 16,63 \$ de l'heure (Statistique Canada, Enquête sur la population active. Employés salariés et moyenne hebdomadaire pour les professions de CNO 2006 E217-Les éducateurs de la petite enfance et assistantes selon le plus haut niveau de scolarité. Canada et les provinces, 2009 et 2010 en moyenne sur deux ans. Totalisation spéciale.) x 40 heures x 52 semaines.</p>		

<b>Colombie-Britannique : Les exigences professionnelles pour les éducateurs</b>		
	<b>Exigence de reconnaissance</b>	<b>Exigence de formation professionnelle</b>
Les enseignants de la maternelle	Les normes professionnelles sont établies et appliquées par le <i>BC College of Teachers</i> (l'ordre des enseignants et enseignantes de la C.-B.) (Note : un nouveau processus de certification est en cours de développement). <a href="http://www.bcct.ca/Standards/StandardsDevelopment.aspx">http://www.bcct.ca/Standards/StandardsDevelopment.aspx</a>	
Éducateurs de la petite enfance	Permis d'exercer : L' <i>ECE Registry</i> (le Bureau d'inscription des EPE) du <i>Ministry of Children and Family Development</i> (ministère du Développement de l'enfance et de la famille) <a href="http://www.mcf.gov.bc.ca/childcare/ece/">http://www.mcf.gov.bc.ca/childcare/ece/</a>	Minimum de 40 heures tous les 5 ans

## RESPONSABILITÉ

Rapports du progrès : *L'Entente sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* comprennent des engagements de leurs signataires à publier les rapports annuels sur les initiatives et les investissements dans la petite enfance. Le rapport le plus récent de la Colombie-Britannique était en 2009/2010.  
[http://www.mcf.gov.bc.ca/early\\_childhood/pdf/EarlyYearsAnnualReport2010.pdf](http://www.mcf.gov.bc.ca/early_childhood/pdf/EarlyYearsAnnualReport2010.pdf)

Le suivi des populations : Les données de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) sont recueillies dans les classes de maternelle sur une base annuelle ou semestrielle (à la discrétion du district scolaire). *The Human Early Learning Partnership (HELP)* est un consortium de cinq universités de la C.-B. qui font de la recherche interdisciplinaire afin de contribuer à l'avancement du développement des jeunes enfants. Le ministère du Développement de l'enfance et de la famille a formé un partenariat avec *HELP* en 2002/2003 afin de jouer un rôle de chef de file dans la recherche et le leadership du développement des jeunes enfants, et afin d'améliorer la qualité de la petite enfance. En 2008/2009, les ministères de l'Éducation et de la Santé ont rejoint ce partenariat et ont renforcé le soutien provincial pour les initiatives de recherche pour le développement de l'enfance en Colombie-Britannique. Les cartes des collectivités, les comptes rendus et les rapports de l'IMDPE sont présentés aux collectivités et sont accessibles au public sur le site Internet de *HELP*. Le portail de cartographie du développement de la jeune enfance de *HELP* permet aux utilisateurs de créer des cartes des collectivités, ou des régions, de la C.-B. afin d'obtenir des informations pour la planification locale et pour d'autres activités.  
<http://www.earlylearning.ubc.ca/research/initiatives/early-development-instrument/>

Contrats de rendement : les conseils scolaires se sont engagés publiquement à améliorer le rendement des élèves. Les contrats de rendement sont basés sur l'ensemble des informations récoltées à propos du rendement des étudiants au niveau de la classe, de l'école, du district et de la province. Ils reflètent les

particularités, les priorités et les besoins de chaque district scolaire. Ces contrats font partie d'un cycle de responsabilisation pour les écoles, les districts scolaires et le ministère de l'Éducation.  
[http://www.bced.gov.bc.ca/schools/sdinfo/acc\\_contracts/](http://www.bced.gov.bc.ca/schools/sdinfo/acc_contracts/)